

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DES ERGOTHÉRAPEUTES À L'ÉGARD DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA

Septembre 2023



MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION EN ERGOTHÉRAPIE 2019-2023

Coprésidentes : Angie Phenix et Kaarina Valavaara

Déléguées :

- **Fondation canadienne de l'ergothérapie (FCE) :** Mary Evert et Katie Churchill
- **Association canadienne des programmes universitaires d'ergothérapie (ACPUE) :** Leanne Leclair et Mary Forhan
- **Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE) :** Sharon Eadie, Marianne Baird et Michelle Martin-Strong
- **Alliance des associations professionnelles canadiennes d'ergothérapeutes (AAPCE) :** Melissa Croskery
- **Représentantes du conseil d'administration de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) :** Lisa Diamond-Burchuk, Karen Rebeiro Gruhl, Suzanne Lendvoy et Debra Beach Ducharme
- **Soutenues par :** les anciennes présidentes de l'ACE Catherine Backman et Giovanna Boniface, ainsi que le président actuel, Phillip Wendt, et la directrice générale, Hélène Sabourin
- **Alliées invitées :** Gayle Restall et Janna MacLachlan

Secrétariat de l'ACE : Havelin Anand, Émilie Montour, Candice McEwen et Monique Lizon

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DES ERGOTHÉRAPEUTES À L'ÉGARD DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA

La transformation de notre réalité coloniale doit être la responsabilité de tous les Canadiens et Canadiennes. Pour commencer à assumer cette responsabilité partagée, les membres des conseils d'administration de l'ACE¹, de la FCE², de l'AAPCE³, de l'ACORE⁴ et de l'ACPUE⁵ reconnaissent les énoncés suivants, qui font état de leur complicité et de leur engagement à changer les choses par le biais d'actions significatives visant à réparer les conséquences du colonialisme dans leurs sphères d'influence respectives au sein de la profession. Cette déclaration s'inspire principalement de la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (DNUDPA), des [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation \(CVR\) du Canada](#) et du [rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#) (FFADA) pour orienter les efforts de réconciliation. Cette déclaration d'engagement à changer les choses reflète le travail en cours vers la réconciliation au Canada, et elle est destinée à servir de repère dans le travail d'apprentissage et de désapprentissage continu, ainsi que dans l'établissement de relations. Les organismes d'ergothérapie créeront des processus pour favoriser l'engagement individuel et la responsabilité sociale à l'égard de cette déclaration en leur sein et dans leurs relations avec les autres organismes, par le biais d'un processus d'examen annuel avec les conseils d'administration, les ergothérapeutes et leurs assistants et assistantes à travers le Canada.

- Nous reconnaissons que des politiques, des pratiques et des récits colonisateurs néfastes⁶ ont été et continuent d'être intégrés dans l'enseignement, la recherche et la pratique de l'ergothérapie, perpétuant ainsi les déséquilibres de pouvoir.
- Nous exprimons notre profond regret pour les préjudices subis par les peuples et les communautés autochtones en raison de la persistance de tels récits, politiques et pratiques.
- Nous nous engageons, dans nos sphères d'influence individuelles et collectives, à agir de manière à atténuer, réparer et finalement éliminer les politiques, pratiques et récits colonisateurs dans la profession, ainsi que les préjudices qu'ils causent.
- Nous nous engageons à documenter la vérité sur le rôle de l'ergothérapie, en tant que profession, dans les institutions coloniales. Il est essentiel de documenter la vérité sur l'histoire de notre complicité⁷ et de reconnaître que cette vérité doit être admise avant que la réconciliation soit possible.
- Nous réaffirmons l'importance d'élaborer une stratégie globale qui favorise des relations de collaboration et de respect avec les nations, les communautés et les organisations autochtones afin d'entreprendre des actions qui soutiennent et affirment la force, la résilience et la contribution de tous les peuples autochtones, y compris de la part des chefs de file, des cliniciens et cliniciennes, du corps enseignant, des chercheurs et chercheuses et de la communauté étudiante en ergothérapie.

Guidés par la DNUDPA, la CVR et la FFADA dans nos efforts de réconciliation, nous nous engageons à prendre les mesures suivantes :

1. Afficher la Déclaration d'engagement et une reconnaissance territoriale sur les sites Web de l'ACE, de la FCE, de l'AAPCE, de l'ACORE et de l'ACPUE, et partager les ressources de reconnaissance territoriale de l'ACE et du Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation en ergothérapie.
2. La FCE, l'AAPCE, l'ACORE et l'ACPUE chercheront à faire progresser les pratiques de manière à améliorer l'accès à une ergothérapie culturellement plus sûre et à intégrer les multiples modes de connaissance, façons d'être et façons de faire des peuples autochtones dans le cadre d'une approche de la discipline fondée sur des données probantes, y compris, mais sans s'y limiter :
 - En améliorant l'accès des personnes autochtones et de leurs communautés à des services d'ergothérapie culturellement sûrs et fondés sur des données probantes;
 - En intégrant dans les normes de pratique les aspects de l'expérience vécue qui reflètent les modes de connaissance autochtones, par exemple le don, les processus fondés sur la relation, etc.
3. L'ACE, la FCE, l'AAPCE et l'ACPUE travailleront en collaboration pour le développement du soutien à l'autodétermination autochtone dans la recherche, l'évaluation des programmes et la publication.
4. L'ACE consultera les aînés et les gardiens des savoirs autochtones pour s'assurer que sa vision, sa mission, ses principes et ses activités soutiennent et promeuvent la réconciliation.
5. L'ACE recrutera activement des représentants et représentantes autochtones pour faire partie de son personnel, de son conseil d'administration et de son équipe de bénévoles, et favorisera un environnement propice à leur réussite.
6. L'ACE développera en collaboration et maintiendra des réseaux de mentorat et des communautés de pratique avec et pour les ergothérapeutes, les assistants et assistantes d'ergothérapeutes, les étudiants et étudiantes et les personnes diplômées autochtones.
7. L'ACORE travaillera avec les organismes de réglementation de l'ergothérapie pour créer des attentes liées au travail avec les peuples autochtones et pour soutenir les pratiques d'ergothérapie qui défendent leurs droits et promeuvent l'équité et la justice.
8. L'ACORE soutiendra le travail des organismes de réglementation de l'ergothérapie pour :
 - Inclure les points de vue autochtones dans le processus de prise de décision des conseils et des comités;
 - Inclure les points de vue autochtones dans l'élaboration des processus de plainte ainsi que dans les structures, programmes et processus réglementaires et liés aux ordres professionnels.

9. L'ACPUE encouragera la mise en œuvre de structures et de systèmes anti-oppressifs offrant aux étudiants et étudiantes ainsi qu'aux membres des départements et programmes d'ergothérapie autochtones un soutien fondé sur leurs forces et tenant compte de leurs traumatismes.
10. L'ACPUE encouragera l'embauche, le perfectionnement professionnel, le recrutement et la rétention d'ergothérapeutes autochtones au sein de la communauté enseignante et du personnel de recherche dans les programmes d'enseignement de l'ergothérapie.
11. L'ACPUE encouragera la participation des aînés, des gardiens des savoirs et des membres des communautés autochtones à l'élaboration d'un curriculum autochtone pour les programmes d'ergothérapie.
12. L'ACPUE, l'AAPCE et l'ACE favoriseront et soutiendront le recrutement et la rétention d'étudiants et étudiantes autochtones dans les programmes universitaires de premier cycle et des cycles supérieurs en ergothérapie et dans les programmes de formation des assistants et assistantes en ergothérapie et en réadaptation.
13. L'ACPUE, l'AAPCE et l'ACE, en collaboration avec les communautés et les organisations autochtones, élaboreront des stratégies visant à mieux faire connaître la profession d'ergothérapeute comme choix de carrière auprès des élèves autochtones du primaire et du secondaire partout au Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'élaboration de la Déclaration d'engagement ou pour faire part de vos commentaires, veuillez écrire à advocacy@caot.ca.

NOTES

^[1] Association canadienne des ergothérapeutes

^[2] Fondation canadienne de l'ergothérapie

^[3] Alliance des associations professionnelles canadiennes d'ergothérapeutes

^[4] Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie

^[5] Association canadienne des programmes universitaires d'ergothérapie

^[6] La colonisation européenne du Canada a été une source d'injustice, de problèmes de santé et de bouleversements dans les occupations traditionnelles des peuples autochtones et dans leur façon d'être, de savoir et de se connecter (ACE, 2018). L'ergothérapie s'est développée dans un contexte occidental, mettant l'accent sur l'indépendance, la productivité et le retour à des occupations jugées convenables par les sociétés et les gouvernements de la majorité coloniale (Emery-Whittington, 2021; Grenier, 2020; Johnson & Lavalley, 2020; Kiepek et al., 2019). Historiquement, les peuples autochtones n'ont pas été en mesure de contribuer de manière significative au développement de modèles, de théories ou de normes de pratique dans les domaines de la recherche, du leadership ou de la pratique de l'ergothérapie. Cette marginalisation continue des modes de connaissance et d'action autochtones perpétue le colonialisme au sein de la profession.

^[7] Les ergothérapeutes peuvent nuire lorsqu'ils ne tiennent pas compte des traumatismes et échouent à reconnaître comment leurs actions professionnelles habituelles peuvent affecter négativement la sécurité culturelle (Gerlach & Smith, 2015). La profession doit changer pour être en mesure d'aborder les façons dont la colonisation affecte les occupations des peuples autochtones et, par extension, la pratique de l'ergothérapie auprès de ceux-ci (Phenix & Valavaara, 2016). En 2021, le nouveau Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada a été publié. Selon l'un de ses indicateurs, les ergothérapeutes doivent pouvoir identifier les effets persistants de la colonisation et du peuplement sur les services et les pratiques en ergothérapie (ACORE, ACPUE et ACE, 2021). Il est impératif que les ergothérapeutes continuent à agir et à prendre des mesures significatives au sein de leur profession, car l'inaction contribuera à maintenir les structures coloniales et à perpétuer la marginalisation et l'oppression des peuples autochtones (Restall et al., 2016).

REFERENCES

1. ACE (2018). Prise de position de l'ACE : L'ergothérapie et les peuples autochtones. [https://caot.ca/document/4205/L%20-%20Lergoth%C3%A9rapie%20et%20la%20sant%C3%A9%20autochtone%20\(2011\).pdf](https://caot.ca/document/4205/L%20-%20Lergoth%C3%A9rapie%20et%20la%20sant%C3%A9%20autochtone%20(2011).pdf)
2. ACORE, ACPUE et ACE (2021). Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada. <https://caot.ca/document/7678/OT-Competency-Document-FR-web.pdf>
3. Emery-Whittington, I. G. (2021). Occupational justice—Colonial business as usual? Indigenous observations from Aotearoa New Zealand: La justice occupationnelle: sous régime colonial comme d'habitude? Observations d'autochtones d'Aotearoa en Nouvelle-Zélande. *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 88(2), 153-162.
4. Gerlach, A., & Smith, M. G. (2015). "Walking side by side": Being an occupational therapy change agent in partnership with indigenous clients and communities. *Occupational Therapy Now*, 17(5), 7– 8. https://www.caot.ca/document/4014/OTNow_9_15.pdf
5. Grenier, M. L. (2020). Cultural competency and the reproduction of White supremacy in occupational therapy education. *Health Education Journal*, 79(6), 633–644. <https://doi.org/10.1177/0017896920902515>.
6. Johnson, K. R., & Lavalley, R. (2021). From racialized think-pieces toward anti-racist praxis in our science, education, and practice. *Journal of Occupational Science*, 28(3), 404-409.
7. Kiepek, N. C., Beagan, B., Rudman, D. L., & Phelan, S. (2019). Silences around occupations framed as unhealthy, illegal, and deviant. *Journal of Occupational Science*, 26(3), 341-353.
8. Phenix, A., & Valavaara, K. (2016). Reflections on the Truth and Reconciliation Commission: Calls to action in occupational therapy. *Occupational Therapy Now*, 18(6), 17–18. https://www.caot.ca/document/4019/nov_OTNow_Nov_16.pdf
9. Restall, G., Gerlach, A., Valavaara, K., & Phenix, A. (2016). The Truth and Reconciliation Commission's calls to action: How will occupational therapists respond? *Canadian Journal of Occupational Therapy*, 83(5), 264–266. <https://doi.org/10.1177/0008417416678850>.

